



**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT 2021-28**

**AVIS** est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 4 octobre 2021, le conseil de ville a adopté le règlement 2021-28, instaurant un programme d'aide financière relatif à des travaux de peu d'envergure réalisés par les propriétaires des immeubles situés à l'intérieur du périmètre du Site patrimonial classé du Village-minier-de-Bourlamaque.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère de la Culture et des Communications le 8 novembre 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe, à l'Hôtel de ville situé au 855, 2<sup>e</sup> Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

**DONNÉ à Val-d'Or**, le 17 novembre 2021.

**M<sup>e</sup> ANNIE LAFOND, notaire**  
**Greffière**